AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1955
FR0000060873-FS0917

2 septembre 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1er septembre 2016, complété par un courrier reçu le 2 septembre 2016, la société Schroder Investment Management Limited[1] (31 Gresham Street, Londres EC2V 7QA, Royaume-Uni), agissant pour le compte de clients[2] et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 31 août 2016, le seuil de 5% des droits de vote de la société MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS[3] et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 1 426 804 actions MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS représentant autant de droits de vote, soit 5,04% du capital et 4,99% des droits de vote de cette société[4].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS sur le marché.

[1] Contrôlée au plus haut niveau par Schroders Plc.
[2] La participation de Schroder Investment Management Limited est détenue pour le compte des clients, étant précisé que le gestionnaire d'investissement dispose du pouvoir discrétionnaire d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus, sauf demande expresse de clients de garder l'exercice des droits de vote. Le déclarant a précisé que la société Schroders Plc et ses filiales ne détiennent aucune action MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS à l'exception des actions détenues par Schroder Investment Management Limited.
[3] Anciennement dénommée BELVEDERE.
[4] Sur la base d'un capital composé de 28 318 182 actions représentant 28 578 825 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.